



12. Demande de commandite pour Villes et Villages de Charlevoix avec la carte d'affaire parue dans l'hebdo Charlevoisien;
13. Temps de pause, plus vitesse;
14. Facture d'ambulance pour l'employé Stéphane Belley;
15. Transmission à la mutuelle des municipalités du Québec du rapport annuel 2012 relatif à l'application des mesures prévues au schéma de couverture des risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est;
16. Contrat avec la Cie Endress + Hausser pour la validation et la vérification du débitmètre au réservoir d'eau;
17. Maison d'hébergement et de transition pour femmes et enfants victimes de violence conjugale - Campagne de financement;
18. Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2013-2014 de CIHO FM Charlevoix;
19. Le comité Fjord du Saguenay / Patrimoine mondial demande un appui à la démarche menant à la reconnaissance du fjord du Saguenay au Patrimoine mondial l'UNESCO;
20. La FQM invite les municipalités à faire preuve de générosité auprès de la municipalité du Lac-Mégantic par un don;
21. Dépôt des indicateurs de gestion 2012;
22. Renouvellement de l'entente concernant le chemin du centre d'interprétation du patrimoine de Notre-Dame-des-Monts situé sur la propriété de Madame Sissi Duchênes et de Monsieur Jean-François Lajoie;
23. Ressource Génésis Charlevoix Inc. nous invite à leur souper et soirée dansante au coût de 40.00\$ par personne pour notre Omnium de golf 2013;
24. Remboursement de la petite caisse;
25. Nouvel inscription au congrès FQM;
26. Varia;
  - A)
  - B)
  - C)
27. Correspondance;
28. Comptes à ratifier de juillet 2013;
29. Comptes à payer de juillet 2013;
30. Salaires du mois de juillet 2013;
31. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
32. Période de questions allouée aux contribuables;
33. Ajournement de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2013-08-2224

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

#### **4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 08 JUILLET 2013**

#### RÉSOLUTION 2013-08-2225

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 08 juillet 2013 soient, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

#### **5 – RENCONTRE À LA RÉSIDENCE LA NOYÉE**

Information du Comité de la résidence La Noyée concernant une demande d'aide financière.

**6 – AUTORISER MÉLISSA GRAVEL À SIGNER TOUT DOCUMENT ET EFFET BANCAIRE**

**RÉSOLUTION 2013-08-2226**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser Mme. Mélissa Gravel, directrice générale adjointe par intérim à signer tout document et effet bancaire en l'absence de la directrice générale.

**7 – CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA CRÉATION DE LA HALTE ROUTIÈRE DE JUDITH TURCOTTE**

**RÉSOLUTION 2013-08-2227**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a déposé deux demandes d'aides financières pour la création de l'halte routière Judith Turcotte et pour l'aménagement de la source Jos St-Gelais, soit au CLD à même l'enveloppe du pacte rural et l'autre demande d'aide financière à l'ATR relativement à l'entente de partenariat régional en tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a reçu du CLD un montant de 30 000.00 \$ et que la Municipalité doit contribuer à un montant équivalent;

CONSIDÉRANT QU'au niveau d'aide financière de l'entente de partenariat régional en tourisme, la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts s'engage à investir un montant minimal de 14 000.00 \$ pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE contribuer à un montant de 30 000.00 \$ au pacte rural, de plus la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts s'engage à investir un montant minimal de 14 000.00 \$ dans l'entente du partenariat régional en tourisme pour la halte routière Judith Turcotte et l'aménagement de la Source Jos-St-Gelais

**8 – PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LE GROUPE ESPACE VIE ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR LA PHASE 1 D'UNE HALTE ROUTIÈRE**

**RÉSOLUTION 2013-08-2228**

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 conceptuelle pour l'aménagement de l'halte routière Judith Turcotte a été réalisée par la firme Groupe Espace vie architecture de paysage;

CONSIDÉRANT QUE cette phase comprenait : rencontres et communication, relevés de terrain, visites de site et analyse, recherche conceptuelle, fond de plan, deux vues couleur 3D, prévision budgétaire et déplacement pour un montant de 2 658.75 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE payer la facture du Groupe Espace vie architecture de paysage au montant de 2 658.75 \$ plus taxes pour la réalisation de la phase 1 conceptuelle pour l'aménagement de l'halte routière Judith Turcotte.

**9 – OFFRE DE SERVICE DU GROUPE ESPACE VIE : POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGÉ D'UNE HALTE ROUTIÈRE**

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

**10 – ENTENTE DE TRAVAIL INTERVENUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS, LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS ET LES POMPIERS VOLONTAIRES DU SERVICE INCENDIE INTÉGRÉ POUR LES ANNÉES 2012-2016**

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

**11 – ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS DES ÉLECTIONS ET DES RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION 2013-08-2229**

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement no. 228-46 intitulé « règlement concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux » et que les rémunérations payables lors d'une élection ou d'un référendum.

**12 – DEMANDE DE COMMANDITE POUR VILLES ET VILLAGES DE CHARLEVOIX AVEC LA CARTE D'AFFAIRE PARUE DANS L'HEBDO CHARLEVOISIEN**

**RÉSOLUTION 2013-08-2230**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de l'hebdo Charlevoisien;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de demander une commandite pour la réalisation d'un documentaire qui s'intitule « Villes et villages de Charlevoix ». Cette commandite est pour la capsule Notre-Dame-des-Monts et une publicité d'un format carte d'affaires dans la page attitrée à Ville et Villages de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE faire une commandite à Villes et villages de Charlevoix présenté dans le journal l'Hebdo Charlevoisien par l'entremise d'une carte d'affaires et d'une capsule publicitaire au montant de 350.00 \$ plus les taxes.

**13 – TEMPS PAUSE, PLUS VITESSE**

**RÉSOLUTION 2013-08-2231**

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE faire un rappel de l'article 5.03 A « Pause » de la convention collective aux employés municipaux et que les employés se doivent de respecter la limite de vitesse avec les véhicules de la municipalité.

**14 – FACTURE D'AMBULANCE POUR L'EMPLOYÉ STÉPHANE BELLEY**

**RÉSOLUTION 2013-08-2232**

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE payer la facture émise par la CTAQ au montant de 99.25 \$ de l'employé municipal Stéphane Belley suite à l'accident survenu dans la Rue du Jardin.

**15 – TRANSMISSION À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU RAPPORT ANNUEL 2012 RELATIF À L'APPLICATION DES MESURES PRÉVUES AU SCHEMA DE COUVERTURE DES RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

**RÉSOLUTION 2013-08-2233**

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présent :

DE transmettre à la Mutuelle des municipalités du Québec une copie du rapport annuel 2012 relatif à l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est pour la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**16 – CONTRAT AVEC LA CIE ENDRESS + HAUSSER POUR LA VALIDATION ET LA VÉRIFICATION DU DÉBITMÈTRE AU RÉSERVOIR D'EAU**

**RÉSOLUTION 2013-08-2234**

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE donner le contrat à la Cie Endress + Hausser pour la validation de mesure de débit selon l'offre de service no. 2002528685 au montant de 1099.00 \$ plus taxes.

**17 – MAISON D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

**RÉSOLUTION 2013-08-2235**

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE faire un don de 50.00 \$ à la Maison d'hébergement et de transition pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.

**18 – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2013-2014 DE CIHO FM CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2013-08-2236**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit renouveler son adhésion en tant que membre corporatif chez le radiodiffuseur CIHO FM Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande à CIHO FM Charlevoix le renouvellement de l'adhésion comme membre corporatif pour l'année 2013-2014 pour un montant de 250.00 \$ taxes incluses.

**19 – LE COMITÉ FJORD DU SAGUENAY / PATRIMOINE MONDIAL**  
**DEMANDE UN APPUI À LA DÉMARCHE MENANT À LA**  
**RECONNAISSANCE DU FJORD DU SAGUENAY AU PATRIMOINE**  
**MONDIAL L’UNESCO**

**RÉSOLUTION 2013-08-2237**

CONSIDÉRANT QU’un rêve datant de 2004 et relancé par l’étude scientifique de faisabilité réalisée en 2009 par M. Jules Dufour, professeur émérite de l’Université du Québec à Chicoutimi, qui conclut au potentiel du fjord du Saguenay et à sa valeur universelle comme site du patrimoine mondial de l’UNESCO en terme notamment d’authenticité et d’intégrité;

CONSIDÉRANT QUE d’autres arguments viennent appuyer le caractère exceptionnel du fjord dont :

- son patrimoine historique témoignant des premiers contacts entre l’Europe et l’Amérique et un lieu d’occupation datant de près de 8 000 ans;
- présence du parc national du Fjord-du-Saguenay et du parc marin Saguenay-Saint-Laurent et la concertation des gouvernements fédéral et provincial de la gestion de ce territoire;
- sa qualité comme milieu de recherche scientifique et d’observation des mammifères marins;
- sa caractéristique d’être le plus long fjord au monde à une aussi basse latitude;

CONSIDÉRANT les bénéfices sur l’économie touristique qu’apporte l’identification à un site de l’UNESCO en matière d’attractivité qui va bien au-delà du périmètre inscrit;

CONSIDÉRANT QUE le comité « Fjord-du-Saguenay/Patrimoine mondial » créé en 2010 qui a pour mission de rassembler la population et les différents intervenants autour du projet, notamment en sollicitant leur appui à la démarche de reconnaissance du fjord du Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le comité de promotion réunit sous un même objectif des représentants (19) des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de Charlevoix et des Communautés innues (MRC, ATR, SEPAQ, Promotion Saguenay...);

CONSIDÉRANT QUE le comité détient l’appui de l’Assemblée nationale du Québec et des Premières Nations innues, des régions concernées;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la reconnaissance du site par l’UNESCO, le gouvernement canadien doit d’abord inscrire le fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne;

POUR CES MOTIFS, IL est proposé par le conseiller Dave Boivin et résolu à l’unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D’APPUYER le comité de promotion « Fjord du Saguenay/Patrimoine mondial » dans sa démarche visant l’inscription du fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne par le gouvernement canadien ceci en vue d’une reconnaissance au patrimoine mondial de l’UNESCO.

**20 – LA FOM INVITE LES MUNICIPALITÉS À FAIRE PREUVE DE**  
**GÉNÉROSITÉ AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ DU LAC-MÉGANTIC**  
**PAR UN DON**

**RÉSOLUTION 2013-08-2238**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE ne pas faire de don auprès de la municipalité du Lac-Mégantic, étant donné l'appui donné à la résidence La Noyée.

**21 – DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2012**

**RÉSOLUTION 2013-08-2239**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE déposer les indicateurs de gestion 2012.

**22 – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE CONCERNANT LE CHEMIN  
D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE DE NOTRE-DAME-DES-  
MONTS SITUÉ SUR LA PROPRIÉTÉ DE MADAME SISSI DUCHÊNES  
ET DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LAJOIE**

**RÉSOLUTION 2013-08-2240**

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

**23 – RESSOURCES GÉNÉSIS CHARLEVOIX INC. NOUS INVITE À  
LEUR SOUPER ET SOIRÉE DANSANTE POUR NOTRE OMNIUM DE  
GOLF 2013**

**RÉSOLUTION 2013-08-2241**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter l'invitation de Ressources Génésis Charlevoix Inc. pour l'achat d'une carte pour un souper au coût de 40.00 \$.

**24 – REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE**

**RÉSOLUTION 2013-08-2242**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE rembourser la petite caisse pour un montant de 93.48 \$.

**25 – NOUVEL INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM**

**RÉSOLUTION 2013-08-2243**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire M. Jean-Claude Simard, maire au congrès de la fédération des municipalités du Québec les 26-27 et 28 septembre prochain au montant de 620,00 \$ plus les taxes applicables et de payer les frais inhérents.

**26 – VARIA**

**26 – A)**

**27 – CORRESPONDANCE**

**RÉSOLUTION 2013-08-2244**

Commission de protection du territoire agricole : Dossier 372280 St-Gelais, Nicolas;

MRC de Charlevoix Est : Copie de résolution concernant le dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection tenue par le ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs;

MRC de Charlevoix Est : copie de résolution concernant l'adoption du règlement numéro 239-06-13 modifiant le règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la correspondance ci-haut mentionnée, soit et est, par la présente adoptée par le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

### **28 – COMPTES À RATIFIER DE JUILLET 2013**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-2245**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	90 070.44 \$
Eau potable :	37.68 \$
Total :	90 108.12 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1111, 1112, 1114, 1117, 1118, 1122, 1127

### **29 – COMPTES À PAYER DE JUILLET 2013**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-2246**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2013 au montant de 59 340.12 \$;

Fonds d'administration pour juillet 2013 :	59 107.01 \$
Eau potable pour juillet 2013 :	233.11 \$
TOTAL :	59 340.12 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2013 au montant de 59 340.12 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 59 340.12 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

### **30 – SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2013**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-2247**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2013 au montant de 15 954.37 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juillet 2013 au montant de 15 954.37 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1109, 1115, 1119, 1120, 1121, 1123, 1124, 1126, 1129

### **31 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

### **32 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

### **33 – AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION 2013-08-2248**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit ajournée le 23 août 2013 à 13h00. Il est 20 heures 05.

---

Jean-Claude Simard  
Maire

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale